ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE): LA CAPEB FAIT LE POINT!

LA ZFE EST UNE ZONE DÉLIMITÉE GÉOGRAPHIQUEMENT DANS

LAQUELLE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LES PLUS

POLLUANTS EST INTERDITE.

Les ZFE concernent les métropoles de plus de 150000 habitants, à ce jour cela concerne quinze métropoles (Métropole du Grand Lyon, Toulouse Métropole, Métropole du Grand Paris, Grenoble, Saint-Étienne, Montpellier, Toulon, Grand Reims, Eurométropole de Strasbourg...) en France.

Ce système est mis en application par la définition des vignettes Crit'Air.

À l'horizon 2024/2025, selon les communes concernées, seuls les véhicules de catégorie Crit'Air vert, Crit'Air 1 et Crit'Air 2 pourront encore circuler. La plupart des calendriers mis en place ne prennent pas suffisamment en considération les réalités pratiques des professionnels.



ZOOM SUR

LE CLASSEMENT DU CERTIFICAT DE QUALITÉ DE L'AIR POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

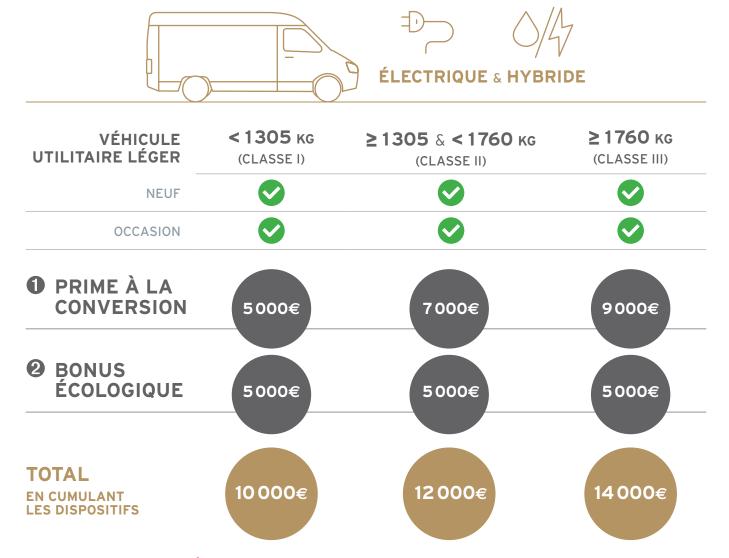


Jusqu'au 30 septembre 1997 Le tableau n'est pas contractuel. Pour une information plus précise, consultez l'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route.

Pour obtenir son certificat qualité de l'air certificat-air.gouv.fr

> FOCUS SUR LES AIDES POUR CHANGER DE VÉHICULE (AIDES DE L'ÉTAT)

Les artisans du bâtiment peuvent bénéficier de deux aides à l'achat de véhicules peu polluants: la prime à la conversion et le bonus écologique. Ces deux aides sont cumulables entre elles.





LE DÉCRET DU 23 JUILLET 2021 RELATIF AUX AIDES À L'ACQUISITION OU À LA LOCATION DE VÉHICULES PEU POLLUANTS

- Prévoit la possibilité pour les organismes délivrant le microcrédit relatif aux véhicules propres d'avancer le bonus écologique et al prime à la conversion au bénéficiaires
- Prévoit également la possibilité pour toutes les collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale de signer une convention avec l'Agence de services et de paiement pour mettre en place un guichet unique pour les aides de l'État et les aides locales



- Valable en métropole et outre-mer
- Il existe de nombreuses aides locales (métropoles, départementales ou régionales) pour financer l'achat de véhicule propre (Ces aides locales peuvent se cumuler avec les aides nationales).

LE MICROCRÉDIT VÉHICULES PROPRES, C'EST QUOI?

MONTANT -DE 5000€ MAXIMUM **GARANTI**

À HAUTEUR DE 50% PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DESTINÉ

AUX PERSONNES EN SITUATION PROFESSIONNELLE FRAGILE **CUMULABLE**

AVEC LE BONUS ÉCOLOGIQUE & LA PRIME À LA CONVERSION

ZOOM SUR... LA POSITION DE LA CAPEB



POUR LES AIDES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT & LES MÉTROPOLES

ÉLIGIBILITÉ DE CHAQUE ENTREPRISE

aux aides des métropoles (sans critère de lieu d'implantation ou d'activité de l'entreprise)

BONIFICATION DES AIDES

pour l'achat ou la location de véhicules lorsque l'entreprise a renouvelé ses véhicules dans les trois dernières années



À DESTINATION DES ARTISANS

MISE EN PLACE D'UNE OFFRE DE VÉHICULES

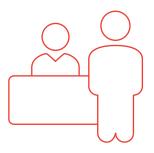
(VUL, fourgonnettes, camionnettes) adaptée à la nouvelle règlementation

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ & L'AUTONOMIE

de la charge embarquée des véhicules

IMPLANTATION EN NOMBRE SUFFISANT DES BORNES DE RECHARGE

au sein des métropoles (électricité, hydrogène)



POUR LA MISE EN APPLICATION DES ZFE

DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES

en cas d'interventions de dépannage

LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE

à destination des professionnels pour améliorer la lisibilité des aides

DÉROGATION DE 5 ANS

pour que les entreprises puissent prévoir le changement de leurs véhicules dans leurs <u>plans de financement</u>

UNE ADAPTATION DU CALENDRIER DE LA ZFE

en fonction de la mise sur le marché des solutions disponibles (véhicules, bornes de recharge)